



Communiqué

Le Sntpct apporte son soutien plein et entier à l'action que conduit actuellement le STJV (Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Jeu Vidéo) pour l'amélioration des conditions de salaires et de travail dans la branche d'activité du Jeu Vidéo

Constatant depuis des années la dégradation constante et inexorable des conditions de travail et de rémunération dans le secteur du jeu vidéo ([Lien](#)),

Et revendiquant des améliorations significatives concernant des domaines aussi importants que les conditions d'emploi ou la santé et la sécurité au travail, **le STJV, le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Jeu Vidéo, non affilié à une Fédération ou une Confédération syndicale de salarié·es, appelle à une journée de grève le 13 février 2025 ([Lien](#)).**



Les salarié·es que le Sntpct regroupe dans la branche de de la production de films d'animation et des effets visuels, appellent à soutenir leurs collègues du jeu vidéo de toutes les façons possibles, notamment par des messages de soutien et en participant à la caisse de grève ([Lien](#)).

Durant la période de crise que traversent leur secteur tout comme le nôtre, nos collègues travailleur·euses du jeu vidéo exigent à bon droit :

- **Le maintien de l'emploi, le report et l'annulation des licenciements et la responsabilisation des dirigeants et des actionnaires qui doivent prendre en compte la préservation du capital social, tout autant que celle du capital financier de leur entreprise lorsque celle-ci traverse une période de difficulté ;**
- **La mise au clair de la situation comptable des entreprises, afin que les travailleur·ses et leurs représentants syndicaux dans les entreprises puissent entrer en négociation sur des bases de transparence, et revoir autant qu'il est possible la part attribuée aux bénéfices que celle attribuée aux salaires ou à l'intéressement ;**
- **La prise en compte de la santé au travail et de la vie personnelle des salariés, en acceptant de négocier la réorganisation des processus de création et de fabrication, et la réduction du temps de travail ;**
- **Permettre aux travailleur·ses de participer aux prises de décision dans leur entreprise afin de mettre un terme aux erreurs de gestion commises par certaines de leurs directions et contrôler le bon usage des financements, publics ou privés.**

(pour plus de détail suivre ce [Lien](#))

Une remise à plat et de nouvelles bases pour ce qui concerne les rapports entre Directions et salariés

Par cette action, les travailleur·euses du jeu vidéo font un pas décisif afin d'obtenir gain de cause quant à la satisfaction de leurs revendications légitimes, en se posant institutionnellement comme interlocuteurs de droit face à leurs employeurs réunis dans leur Syndicat, ainsi qu'aux Pouvoirs publics.

Comme l'ont fait dans le passé les salarié·es du secteur de la Production du film d'animation et des effets visuels du SNTPCT, iels ont pris en charge depuis 7 ans maintenant la défense collective de leurs intérêts professionnels, notamment en exerçant dans toutes leurs entreprises les prérogatives dont bénéficient les travailleur·euses lorsqu'iels sont organisé·es syndicalement.

Une convention collective du jeu vidéo

Il leur revient désormais d'obtenir du Syndicat patronal, en faisant valoir leur représentativité quant au nombre de salarié·es qu'iels rassemblent et quant à leur influence notamment, que le Ministère du travail doit reconnaître :

- **l'ouverture de négociations aux fins d'instituer dans la branche du jeu vidéo une Convention Collective spécifique à cette activité :**
 - dotée d'une grille de salaires minima applicable à la branche tout entière pour garantir leurs conditions de travail et le niveau de leurs rémunérations ;
 - réguler la concurrence dans leur branche
- **et obtenir des pouvoirs publics, du CNC notamment, les moyens qui permettent demain, le développement de ce secteur d'activité, au nom du rayonnement culturel de la France dans un domaine où elle excelle déjà.**

Qu'iels soient assuré·es, dans la conduite de leur action, de notre solidarité syndicale.

Paris, le 05 Février 2025.

Les membres du secteur Animation du SNTPCT

sntpct@wanadoo.fr
<https://www.sntpct.fr/>
[@sntpct_75](#)